

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2019

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 20 décembre 2018

I - Pôle Administration générale

Secrétariat général

Délibération DE-140219-001 Election d'un délégué suppléant du Conseil Municipal au Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes Paris Métropole

Marchés publics

Délibération DE-140219-002 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et la livraison de matériels techniques pour l'entretien des bâtiments communaux de La Garenne-Colombes

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

Délibération DE-140219-003 Fixation de la vacation pour le formateur de la brigade équestre

Finances

Délibération DE-140219-004 Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Délibération DE-140219-005 Succession de Madame Raymonde Lecoutre - Refus d'un legs

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sports

Délibération DE-140219-006 Réforme des rythmes scolaires - Plan mercredi

Délibération DE-140219-007 Ajout d'un nouveau concert à l'auditorium de la médiathèque pour la saison culturelle 2018-2019 et fixation de son tarif

IV - Pôle Services à la population

Service des Actions Sociales et Familiales

Délibération DE-140219-008 Convention d'objectifs et de financement prestation de service « contrat enfance jeunesse »

État civil

Délibération DE-140219-009 Convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIFUREP

V - Pôle Services Techniques

Aménagement urbain

Délibération DE-140219-010 ZAC des Champs-Philippe - Acte constatant l'annulation de la copropriété sise 90 bis rue Sartoris à La Garenne-Colombes

Délibération DE-140219-011 Acquisition du lot 11 (appartement et cave) relevant de la copropriété sise 14 bis bd de la République, cadastrée section P numéro 48, appartenant aux conjoints Legros

Délibération DE-140219-012 Garantie d'emprunt relative à l'opération de réhabilitation d'un immeuble en vue de la création de 33 logements locatifs sociaux, 4 place de la gare des Vallées - SA HLM Hauts-de-Seine Habitat

Voirie

Délibération DE-140219-013 Avis de la commune sur la demande présentée par la Société du Grand Paris à l'effet d'obtenir l'autorisation environnementale relative à la création et l'exploitation de la ligne 15 Ouest du Grand Paris

VI - Divers

Décisions

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue.

Je vous donne lecture. M. Dubois donne délégation à M. Hervo, Mme Isabelle Juvin-Marleix à Mme Fommarty, M. Zacaropoulos à M. Ballin, M. Pinta à M. Butet, qui arrivera en retard, Mme De Bellabre à M. Robail. Mme Caullery est là mais va partir, et elle donnera pouvoir à Mme Gaillabaud. Mme Legendre à M. Dransart, M. Citerne à M. Grenard. Mme Juvin-Marleix entre en séance et récupère son pouvoir. Mme Gamblin à Mme Michelet, Mme Bordet à Mme Da Silva, Mme Luciot à M. Autain, Mme Paillard à Mme Routier, M. Martin-Chauffier à M. Dagrass. Voilà pour les délégations de vote que j'ai reçues.

On doit désigner comme d'habitude le secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de Mme Gaillabaud. Y a-t-il des propositions de candidatures autres ? On peut considérer que Mme Gaillabaud est élue à l'unanimité. Merci.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 20 décembre 2018

M. le Maire

Vous avez reçu le procès-verbal du 20 décembre. Avez-vous des remarques particulières ?

Madame Naturel, je vous en prie.

Mme Naturel

Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voulais faire une petite intervention préconseil, si vous me le permettez, concernant le planning du Conseil.

M. le Maire

Je vous en prie, allez-y.

Mme Naturel

Merci.

Le mouvement des Gilets jaunes exprime une colère et un ras-le-bol des politiques d'austérité et un rejet de la confiscation démocratique du pouvoir. Nous soutenons, en tant que Parti communiste français, ce mouvement dans ce qu'il porte de remise en cause des inégalités sociales actuelles. Nous sommes en plein cœur de cette crise démocratique et nous remarquons ce soir qu'il n'y a pas beaucoup de présents. Les Français veulent pouvoir décider, et il est regrettable de constater que la réunion du Conseil municipal et l'organisation du grand débat national se déroulent le même soir.

Au-delà des critiques que je porte envers ce grand débat national, qui est fortement encadré, orienté par le Président de la République et son exécutif, qui souhaite apparemment par ce biais canaliser et calmer l'opinion populaire, il est cependant nécessaire de créer les conditions favorables à une démocratie participative et que la parole des Françaises et des Français ne soit pas confisquée par quiconque.

Ce soir aurait pu être l'occasion d'entendre les Garennoises et les Garennois sur les questions de démocratie, de la citoyenneté et de la transition écologique qui étaient le sujet du débat. Les intérêts des Garennoises et des Garennois, en l'occurrence, doivent rester au cœur des débats et prioritairement sur les questions locales en termes de justice sociale, d'égalité des territoires, du développement des services publics, de l'acquisition de nouveaux droits.

En bref, ce débat aurait pu être un moment de rencontre et de débat sur les questions transversales locales. Monsieur le Maire, force est de constater que vous ne portez pas avec votre majorité ni les revendications des Gilets jaunes ni aucun soutien à l'encontre de ce vrai faux débat, ce qui peut interpellier nos citoyens sur votre vision de la démocratie.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Madame.

On ne va pas ouvrir le débat là-dessus. Il y a un Conseil municipal ce soir. Nous avons à gérer les affaires de la commune, en particulier un sujet très important qui est le débat d'orientation budgétaire. Le Conseil municipal ne doit pas se ranger aux ordres d'une quelconque organisation. Nous avons la légitimité. Si d'autres organisent au même moment d'autres débats, je le regrette. J'aurais préféré que ce soit un autre jour, mais je trouve quand même un peu curieux que l'on renverse les choses en nous accusant de faire le Conseil municipal aujourd'hui. La logique aurait voulu que ce fameux grand débat, dont tout le monde attend tellement de choses pour éteindre l'incendie qui a été allumé par qui vous jugerez responsable, ait lieu comme par hasard le jour du Conseil municipal. Après, on me dit : « Regardez, vous avez fait le Conseil municipal ». Je trouve que c'est très gonflé. On inverse un peu les responsabilités dans cette affaire.

La démocratie est d'abord représentative. Ici, nous sommes des élus, nous avons une légitimité, vous, Madame, comme nous, et nous sommes là pour discuter des affaires de la commune. Si ensuite certains organisent les débats le même jour, ils prennent la responsabilité de ne pas venir à la réunion du Conseil municipal, qui a une légitimité en soi. N'invertissons pas les sujets.

Je sais que je suis, depuis deux ou trois jours, accusé d'avoir organisé le Conseil municipal le jour du grand débat. C'est évidemment faux. Je ne l'ai pas organisé parce qu'il y avait le grand débat. C'est une date que nous avons fixée compte tenu des impératifs des uns et des autres et des services municipaux. Chacun fait ses choix. Ils vont au grand débat s'ils veulent, mais qu'ils assument de ne pas venir au Conseil municipal, c'est surtout cela.

J'entends sur le procès-verbal, il n'y a pas de problème.

Mme Naturel

Juste une remarque.

M. le Maire

Je vous en prie.

Mme Naturel

Je le disais dans ce sens parce que, dans les faits, je suis au courant de la date du Conseil municipal cinq jours avant. J'étais au courant du Conseil municipal 5 jours avant, donc j'étais au courant avant le grand débat. C'est une coïncidence, mais ce serait intéressant d'avoir un planning de tous les conseils municipaux quand ils sont validés au niveau de la date.

M. le Maire

Je ne mets aucunement en cause votre honnêteté intellectuelle, je vous connais, vous êtes quelqu'un de droit. Mes critiques ne vont pas vers vous. Mes critiques vont vers ceux qui savent pertinemment que le Conseil municipal devait avoir lieu ces jours-ci et probablement ce jour-là pour des raisons de planning liées à l'organisation des services, et qui organisent eux-mêmes un débat ce jour et disent « regardez, c'est épouvantable, ils nous empêchent d'aller au grand débat ». Je trouve que c'est gonflé. C'est une manœuvre. Je la dénonce parce que ce n'est pas loyal de faire des choses comme cela.

Je vous propose le premier point à l'ordre du jour : le délégué suppléant du Conseil municipal au syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole. C'est Jean-Pierre Hervo.

J'ai dit juste avant que, pour le procès-verbal, il n'y avait pas d'opposition. Formellement, je ne l'ai pas fait voter.

Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Unanimité, merci.

I - Pôle Administration générale

Secrétariat général

Délibération DE-140219-001 Élection d'un délégué suppléant du Conseil Municipal au Syndicat Mixte Ouvert d'Études Paris Métropole

M. le Maire

Nous devons envoyer un représentant au syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole. C'est M. Hervo qui nous y représentait. Celui-ci souhaite pouvoir ne plus y siéger, donc il faut que l'on désigne quelqu'un. Nous avons reçu la candidature de Yann Martin-Chauffier. Je voulais savoir s'il y avait d'autres candidatures à ce poste ? J'entends qu'il n'y en a pas.

Est-ce que quelqu'un souhaite que l'on fasse une élection à bulletin secret pour cette élection considérablement importante avec un seul candidat ? Non.

On va voter, puisque l'on n'a pas d'opposition, à main levée.

Qui est opposé à ce que M. Martin-Chauffier nous représente dans cette organisation ? Personne. Qui s'abstient ? Le reste, merci.

Marchés publics

Délibération DE-140219-002 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et la livraison de matériels techniques pour l'entretien des bâtiments communaux de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Il s'agit d'une autorisation que je vous demande de me donner pour signer un appel d'offres relatif à la fourniture et la livraison de matériels techniques nécessaires à l'entretien des bâtiments communaux de La Garenne-Colombes. Vous observerez que quatre lots sont cités : l'électricité, la plomberie, les revêtements de sol et la quincaillerie et le petit outillage pour une durée de 12 mois reconductible tacitement trois fois. La Commission d'appel d'offres a été réunie. Il a été proposé – c'est dans la délibération – que vous m'autorisiez à signer le contrat avec la société Rexel pour le lot 1, la société pour Legallais pour le lot 2, la société Couleurs de Tollens pour le n° 3 et la société Foussier pour le lot 4, qui est la quincaillerie et le petit outillage. La Commission d'appel d'offres a étudié, sous la haute présidence de Jean-Pierre Hervo, cette question extrêmement stratégique.

Avez-vous des questions sur le sujet ?

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

Délibération DE-140219-003 Fixation de la vacation pour le formateur de la brigade équestre

M. le Maire

Le point suivant, c'est Mme Raimbault. C'est une fixation d'une vacation pour un formateur en vue de bien former notre brigade équestre.

Madame Raimbault.

Mme Raimbault

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, mes chers collègues.

La brigade équestre reprendra ses activités mi-avril 2019. Sa mise en place l'an passé a été plutôt bien accueillie par les Garennois. Il en ressort toutefois que certains coins doivent être améliorés. De ce fait, la Ville prévoit de faire appel à un formateur réserviste de la garde républicaine assurant des missions pour la Croix-Rouge et ayant une bonne connaissance du milieu urbain. Le montant de cette vacation s'élève à 350 € nets par jour.

Je vous remercie.

M. le Maire

Y a-t-il des questions à Mme Raimbault ? Pas de question.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une. Qui est pour ? Merci beaucoup. Unanimité moins une abstention.

Finances

Délibération DE-140219-004 Débat d'Orientation Budgétaire 2019

M. le Maire

Je vous propose de passer la parole, comme traditionnellement, à M. Ballin qui va vous faire cette présentation, puis ceux qui le souhaitent prendront la parole pour cet échange de vues.

Monsieur Ballin, vous avez la parole.

M. Ballin

Bonsoir à tout le monde.

Je voudrais commencer par remercier l'administration pour ce rapport qui est extrêmement détaillé et fort instructif, puisqu'il se fait en deux parties : une concernant les orientations de l'année prochaine et une partie prospective.

Je vais directement aux conclusions. On voit que La Garenne a des solides bases financières qui lui permettent d'investir, de développer des services et de faire face à des nouveaux besoins, même au cours des prochaines années, puisqu'une fois de plus, notre taux d'endettement est extrêmement faible. On a des perspectives extrêmement intéressantes pour les années à venir en termes de capacité de développement et d'évolution de la ville.

Sur les orientations 2019, ce qui concerne l'ensemble des recettes de fonctionnement, on évalue à une baisse d'environ 700 000 €. Sur ces 700 000 €, *a priori*, une réduction sur la dotation globale de fonctionnement d'environ 200 000 € est attendue suite à des mesures de péréquation, des écrêtements qui viendraient réduire notre dotation globale de fonctionnement. Sur la fiscalité directe, nous avons un effet positif, puisque nous avons une revalorisation forfaitaire décidée par l'État sur les bases fiscales de 2,2 %. Sur cette base, on estime à environ 400 000 € des revalorisations forfaitaires de gain pour la Ville en termes d'impôts. On a aussi une évolution physique de nos bases parce qu'avec la livraison des nouveaux îlots opérationnels dans la ZAC des Champs-Philippe, on s'attend à avoir 100 000 € de plus de fiscalité liée à ces travaux qui ont été menés à la ZAC des Champs-Philippe.

Sur les droits de mutation, comme chaque année, on reste prudent. On l'a estimé à 200 000 € de moins que l'année dernière. C'est une prévision, mais on se situe aujourd'hui autour de 2,5 M€ par an de droits de mutation. C'est extrêmement variable et difficilement anticipable.

Sur les recettes des Domaines, on estime à plus 300 000 € de revenus supplémentaires que l'on peut distinguer en revenus des services qui augmentent de 100 000 € suite à l'actualisation de nos tarifs, les recettes en année pleine de la nouvelle crèche Veuve-Lacroix pour environ 100 000 € et les produits locatifs du côté du 49 boulevard National acquis en 2018 et qui devrait nous ramener autour de 100 000 €.

On a des éléments exceptionnels. C'est pour cela que l'on a une baisse de nos recettes affichée, puisque l'on avait, dans le budget de notre CA de l'année dernière, des recettes exceptionnelles qui ne seront pas constatées l'année prochaine. On a une estimation d'une diminution comptable de 1,1 M€ sur nos recettes. On a la même chose en dépenses en termes d'éléments exceptionnels.

Sur les évolutions et les hypothèses de dépenses de fonctionnement, sur les charges à caractère général, on estime une dépense supplémentaire entre 400 000 et 650 000 €, liée essentiellement aux notions d'inflation, donc environ 150 000 € liés à un coût supplémentaire de la vie, et surtout au fait que l'on a une politique assez active et qu'il y a des coûts derrière. C'est l'exploitation de la crèche Veuve-Lacroix, l'augmentation de la part du bio dans nos repas périscolaires, le développement de la programmation culturelle, l'extension des cours de langue au niveau CP et CE, et l'effet année pleine des nouveaux ateliers d'histoire, le développement des services d'e-administration, le rafraîchissement du mobilier urbain, la hausse des contrats de maintenance et d'entretien liés aux nouveaux espaces

verts, la vidéoprotection et la dématérialisation du paiement du stationnement. Tout cela nous fait des charges estimées entre 400 000 et 650 000 €.

Sur le personnel, c'est une estimation qui serait autour de 750 000 € de dépenses supplémentaires parce que nous maintenons et nous continuons la politique de sécurisation menée depuis plusieurs années. Sur la sécurisation des habitants de l'espace public, on va élargir les jours d'ouverture et l'amplitude horaire des interventions et des missions de la police administrative, le développement du CNSU en lien avec l'extension de la couverture de la ville par la vidéoprotection et la mise en place d'une brigade de nuit. Cela a un effet sur le personnel.

Sur la relation POLD MGP, on a estimé un FCCT provisoire de 255 000 € qui a été notifié à la Ville, que l'on a pris en compte dans la prospective à titre prudentiel.

Le dernier chapitre est sur les autres types de dépenses. On retrouve le fameux chapitre de dépenses exceptionnelles. L'année dernière, suite à des provisions pour litige, comme Autolib', on avait 2,6 M€ que l'on ne retrouvera pas en dépenses.

Sur la synthèse, on a une perspective de réduire nos dépenses de 200 000 €.

Sur l'investissement, beaucoup de projets. Je vais citer rapidement les principaux projets : l'amélioration des bâtiments et équipements publics comme tous les ans, la poursuite et la finalisation des travaux de voirie concernant la place de la Liberté, l'avenue Foch, l'avenue Colombier Bernard et la rue Gustave Rey, la finalisation des travaux et la livraison du parking de la place de la Liberté, le lancement de la tranche 2 des travaux aux abords de la gare de La Garenne-Colombes et la poursuite du déploiement de la vidéoprotection.

La Ville va aussi poursuivre ses acquisitions foncières dédiées à sa politique de développement du logement social. Les crédits d'investissement prévus pour 2019 s'élèvent approximativement à 30 M€, dont 6,5 M€ dédiés au logement social et 4,5 M€ aux acquisitions foncières. Il reste 18 M€ de dépenses d'équipement.

Sur nos recettes d'investissement, nos estimations sont autour de 5,4 M€ : FCTVA, subventions, cessions, taxes d'aménagement. Si l'on intègre ce que l'on est en train d'estimer en termes d'excédent de fonctionnement que l'on mettra dans notre budget en 2019, que l'on estime à 6,6 M€, on peut estimer que l'on aurait un emprunt qui serait à peu près de 18 M€. Notre structure de dette est toujours aussi saine, donc nous sommes peu endettés, et nous avons des réserves de financement autour de 8 M€. Notre emprunt, si nous utilisons cette réserve de financement, pourrait être situé entre 10 et 18,4 M€, si nous arrivons à faire l'ensemble de nos projets et nos acquisitions au cours de l'année prochaine. Une fois de plus, un budget très équilibré et sans souci majeur pour l'année prochaine.

Sur les perspectives pluriannuelles, je ne vais pas m'étendre, le rapport est assez détaillé. On voit bien que La Garenne-Colombes – certes, cela nécessitera peut-être des dépenses supplémentaires – est réellement capable, vu son niveau d'endettement et sa bonne qualité en termes de finance, de répondre à l'ensemble des projets que l'on pourrait avoir sur la ville, sur l'ensemble de nos besoins et de nos projets. C'est ce qui, je pense, est extrêmement intéressant. Non seulement on n'a pas d'inquiétude pour l'année prochaine, mais pour les années suivantes, on a une structure qui nous permet de développer notre ville, de maintenir la qualité des services, de se concentrer sur le logement social et d'offrir de nouveaux services aux Garennois.

Sur cette année et ce sur ce débat d'orientation budgétaire, la conclusion est extrêmement positive. Voilà ce que j'avais à dire pour ce débat d'orientation budgétaire.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des observations supplémentaires ?

Madame Naturel, vous souhaitez prendre la parole ? Je vous en prie.

Mme Naturel

J'ai quelques questions. Concernant la subvention d'exploitation du parking, conformément au contrat, il me semblait que cela avait été retiré du contrat. À quoi correspond la subvention d'exploitation de parking ?

M. Ballin

Cela s'inscrit normalement dans le contrat. C'est prévu, c'est bien dans le contrat.

Mme Naturel

Concernant les charges de personnel, les assistants de service social vont passer, d'ici l'année prochaine, si j'ai bien retenu, de la catégorie B à la catégorie A. Est-ce que vous l'avez pris en compte ? Cela concerne combien d'agents ?

Mme Raimbault

Dans l'immédiat, je ne pourrais pas vous dire exactement, mais je pourrai vous le faire passer.

Mme Naturel

Je vous remercie.

Par ailleurs, concernant les personnes en situation de handicap, si je calcule bien, nous ne sommes qu'à 3 % d'emploi. La loi dit que c'est 6 %.

M. le Maire

Vous avez raison. C'est un vrai sujet qui est plus complexe qu'on ne le croit, parce qu'on a en particulier un certain nombre de nos agents qui sont manifestement en situation de handicap mais qui ne souhaitent pas se déclarer comme tel pour des raisons qui leur appartiennent

et qui sont légitimes. Par conséquent, on a un chiffre qui n'est pas le vrai chiffre. Ce n'est pas spécifique à La Garenne, c'est une situation que toutes les entreprises connaissent, qu'elles soient privées ou publiques. C'est un sujet.

C'est un des trous dans la loi et que le législateur n'a jamais bien su régler. Notre objectif est, non pas de forcer les gens à s'inscrire comme tel, mais à obtenir un chiffre qui soit satisfaisant. Nous avons une vision très pragmatique des choses. Il ne faut se faire d'illusions, on n'est pas un très gros employeur. Quand nous avons la possibilité d'intégrer dans le monde du travail quelqu'un qui est en situation de handicap, nous le faisons.

Mme Naturel

La situation des personnes handicapées est un statut compliqué pour certaines personnes à appréhender, qui nécessite un accompagnement dans le sens où ce statut permet d'avoir une adaptation de son lieu de travail qui peut être favorable à améliorer ces conditions de vie.

M. le Maire

Vous avez raison, même si je pense que c'est un peu plus subtil que cela, parce qu'il y a handicap et handicap, comme vous le savez. La nature du handicap change considérablement les choses en matière d'adaptation au poste de travail ou non. Parfois, il n'y a pas besoin du tout d'adapter le poste de travail. Il y a des handicaps qui n'ont aucune conséquence – Dieu merci – sur le travail et peu de conséquences sur la vie des gens, en tout cas dans leur vie de relation. On a des personnes handicapées qui sont à des postes qui ne sont pas adaptés, parce que le poste n'a pas à être adapté à leur handicap particulier, et pourtant, elles souffrent d'un réel handicap. C'est à juger individu par individu.

Mme Naturel

J'avais une intervention concernant le débat général. Le débat de ce soir concernant l'orientation budgétaire de notre ville pour l'année 2019 s'inscrit dans un contexte social difficile qui s'incarne dans un mouvement populaire majeur, les Gilets jaunes, qui s'enracine et qui se structure dans notre pays. Nous voyons que, sur les places de Gennevilliers, plusieurs collectifs se sont mis en place.

Ce mouvement revendique plus de justice sociale et fiscale. Avec neuf millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, le mouvement des Gilets jaunes regroupe des personnes issues d'une large classe sociale : ouvriers, chômeurs, retraités, employés, petits chefs d'entreprise, étudiants. Les questions à caractère social et économique et démocratique sont au cœur des préoccupations et sont légitimes.

En tant qu'élus municipaux, cela doit nous interroger sur un système de protection sociale qui n'arrive pas à sécuriser la situation de nos concitoyens dans toute sa diversité. Le social est pourtant la question de tous tout au long de sa vie.

Aujourd'hui, même un travail ne suffit plus à vivre : petits boulots, travail à temps partiel, travail saisonnier, auto-entrepreneuriat, c'est de la précarité. Nous sommes dans un pays qui va devenir un pays de travailleurs pauvres.

Ce mouvement exprime le refus de cette politique libérale qui creuse les inégalités et privilégie les 1 % les plus riches en France. Il est temps de repenser comment les richesses de notre pays sont redistribuées, de redéfinir les orientations de nos politiques publiques et leur choix de favoriser les dispositifs d'insertion plutôt que l'ISF.

À La Garenne-Colombes, nous ne sommes pas épargnés par ces problématiques sociales, bien au contraire. Même si le revenu médian est largement plus élevé à La Garenne, soit plus de 52 % environ que le reste du pays, le calcul du Gini, qui est de 40 % dans notre ville, montre que les inégalités en termes de redistribution des revenus à La Garenne sont bien supérieures au reste de la France, qui est de 40 %. 8 % des Garennois et des Garennoises vivent sous le seuil de pauvreté et 22 des foyers sont non imposables. Nous devons construire une politique de la ville solidaire et dont les investissements favorisent le logement social et l'emploi diversifié et sécurisé.

Le débat d'orientation budgétaire que vous nous proposez ce soir ne répond pas exactement aux exigences portées par le contexte social politique actuel. Vous faites le choix d'une politique sécuritaire exponentielle par le renfort de vidéoprotection coûteuse, dont son efficacité reste encore à prouver.

Devant les urgences sociales majeures, les exigences se portent sur une politique de la ville tournée vers une politique aussi forte en matière d'action sociale, de culture, d'éducation et de transition écologique et d'insertion professionnelle.

Nous soutenons une politique majeure en faveur de la construction de logements à loyer modéré et de qualité, accessibles à toutes et à tous. Comme vous le savez, entre 2014 et 2016, la Ville de La Garenne-Colombes était bien en dessous de ses objectifs de construction de logement social, ce qui n'est pas acceptable au vu des besoins cruciaux des Garennois. Notre ville doit respecter au mieux ses obligations légales de solidarité et de mixité sociale que la loi SRU impose.

Il est inquiétant d'entendre, selon le projet du territoire du POLD, les déclarations qui supposeraient de calculer le taux obligatoire des 25 % de logements sociaux sur l'ensemble des villes de Paris Ouest La Défense. Cela accentuerait à terme l'effet de gentrification de notre ville et les inégalités territoriales dans le 92, excluant les populations les plus fragiles en dehors de notre ville.

Nous soutenons une politique de ville solidaire avec une action sociale en faveur des retraités dont les situations financières sont les plus précaires, les travailleurs pauvres, les familles aux revenus modestes, les jeunes, les femmes isolées. Nous soutenons un service public administratif et médico-social renforcé pour répondre aux besoins d'accompagnement social de nos concitoyens dans leurs démarches et leurs projets de vie, et pour lutter contre l'exclusion numérique et le renoncement à leurs droits. Nous soutenons les politiques en faveur des associations locales qui animent notre ville, qui développent les activités culturelles et sportives pour tous. Nous soutenons la transition écologique en favorisant les déplacements écologiques, la production d'énergie solaire, l'innovation dans le domaine énergétique et, enfin, de tout mettre en œuvre pour une véritable démocratie participative et aller plus loin dans la participation citoyenne.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup, Madame Naturel. C'était très intéressant.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Madame Naturel, évidemment, nous ne sommes pas d'accord, mais ce n'est pas un scoop, sur beaucoup de points. Je me permets simplement de faire quelques remarques d'ordre général.

Premièrement, la notion de politique sociale est une notion qu'il convient, surtout au niveau municipal, d'aborder d'une manière large. Ce n'est malheureusement pas la Ville de La Garenne, ni aucune ville d'ailleurs, qui va créer de l'emploi là où il n'y en a pas ou qui va permettre à l'économie française de se mettre à exporter là où elle n'exporte pas. En revanche, là où nous avons un rôle qui est considérable, qui est un rôle de proximité, c'est de faire en sorte que, quand on est dans du logement social, on ne soit pas ghettoïsé comme certaines villes l'ont fait. Nous avons toujours fait attention à ce que, quand on construit un immeuble social, on ne puisse pas le différencier – c'est le début de la non-discrimination – de l'immeuble qui est à côté et qui n'est pas un immeuble social. C'est comme cela que l'intégration commence.

Faire en sorte que tout le monde puisse faire bénéficier ses enfants d'écoles de qualité et que les inégalités sociales qui se construisent à l'école, ce qui est malheureusement une donnée bien montrée dans notre société... Je vous rappelle que le rapport Schwartz, qui a 30 ans, disait une chose qui est aujourd'hui évidente, à savoir que l'inégalité sociale se construit à l'école, avec deux classes sociales qui arrivent à s'en sortir : ceux qui ont de l'argent parce qu'ils peuvent échapper d'écoles qui étaient insuffisantes pour leurs enfants, ceux qui étaient enseignants parce que les enseignants avaient l'avantage de connaître bien les réseaux scolaires, c'est-à-dire les endroits où il fallait aller, mais surtout les endroits où il ne fallait pas aller. Ce type d'inégalités, nous pouvons nous y attacher et les combattre réellement sur le terrain d'une manière pragmatique, en faisant que nos écoles soient des écoles de bon niveau, bien équipées, avec des moyens, que les enfants puissent avoir du rattrapage scolaire. Dans le débat d'orientation budgétaire, vous avez la trace qu'à tous les enfants de La Garenne-Colombes qui vont à l'école, au collège ou au lycée, nous offrons gratuitement un soutien scolaire par Acadomia. Nous avons ouvert des classes qui, jusqu'à 23 heures tous les soirs, permettent aux enfants d'aller travailler dans un climat de tranquillité. Cela, c'est de la politique sociale.

C'est aussi de la politique sociale d'avoir une politique qui permet aux gens d'avoir une vie familiale sereine. Quand vous parlez de sécurité en moquant gentiment nos caméras de vidéosurveillance, cela aussi a des effets sur la vie et la politique sociale. Quand vous devez vous préoccuper de savoir si vous allez vous faire violenter, voler ou ennuyer en sortant de chez vous, quand vous êtes dans cette situation, vous n'êtes pas tranquilles avec vos enfants. Quand vous bénéficiez de sécurité, c'est aussi une manière d'exprimer vos droits.

C'est aussi le fait que, quand vous êtes un enfant qui va dans une école publique à La Garenne-Colombes... Tous les enfants bénéficient d'enseignement artistique que nous donnons, d'enseignement de langue que nous apportons en plus de celui de l'Éducation nationale, d'enseignement sportif que nous apportons. Tous les enfants de La Garenne font de l'athlétisme, tous les enfants de La Garenne font de l'escrime, tous les enfants de La Garenne font de la natation. C'est cela, la politique sociale que nous offrons. C'est une politique qui n'est pas une politique « bling-bling », mais c'est une politique rigoureuse qui s'attache au terrain et qui donne de vraies réponses aux gens.

C'est probablement parce que, dans cette enceinte, il n'y a que des élus qui ont un métier et des activités, qu'elles soient professionnelles, syndicales ou associatives, c'est probablement parce que nous avons cette chance que nous avons des gens de qualité que nous avons des politiques qui sont en réalité toutes des politiques pragmatiques, et pas des débats abscons sur la lutte contre les inégalités. Tout le monde est pour lutter contre les inégalités, mais souvent, je trouve que les élus ne combattent pas les inégalités, ils les commentent. Ils disent « c'est terrible, il y a cela qui arrive ». Ici, à hauteur de nos moyens – la Ville de La Garenne-Colombes –, nous tentons de combattre ces inégalités à travers des politiques qui toutes n'ont pas la qualification sociale, la politique scolaire par exemple, mais qui toutes ont des effets sociaux.

Voilà pourquoi je crois que vous êtes trop sévère, un peu injuste avec nous, quand vous oubliez de remarquer toutes ces politiques que nous mettons en place. C'est quand même curieux, mais globalement, les gens essaient plutôt de venir habiter à La Garenne-Colombes que d'en partir. C'est que peut-être il y a quelque chose. Quand je regarde le taux de rotation dans le logement social à La Garenne-Colombes, c'est-à-dire le nombre de gens qui quittent La Garenne-Colombes quand ils sont dans un logement social à La Garenne, il est extrêmement faible, quasi inexistant. Peut-être que, finalement, ce n'est pas si terrible que cela de vivre à La Garenne-Colombes et qu'il y a même quelques avantages.

Voilà ce que je voulais vous dire. Bien volontiers je reconnais que, sur probablement bien des sujets, nous pouvons faire plus, mais nous faisons surtout avec les moyens dont nous disposons. Nous ne faisons que dépenser l'argent dont nous disposons et nous ne nous endettons pas. M. Ballin l'a dit, nous refusons l'endettement excessif – tout le monde s'endette pour créer des structures – parce que nous savons aussi que c'est facile de distribuer l'argent que l'on n'a pas en s'endettant sur le dos des générations suivantes. Cela aussi, je trouve que c'est à la fois du développement durable, de la solidarité, de la politique sociale de solidarité avec les générations futures.

Est-ce que certains veulent prendre la parole ou ont des commentaires à faire ?

Je vous en prie, Madame.

Mme Naturel

Sur les politiques sociales, vous dites qu'ils ne créent pas d'emploi, j'entends, mais il y a un soutien municipal qui peut se faire en faveur des petites PME. On en a discuté avec M. Hervo, on n'est pas d'accord sur le principe des baux municipaux qui permettent aux entreprises d'économie sociale et solidaire de s'installer, sans pour autant avoir un loyer exponentiel et démarrer dans les bonnes bases.

Ensuite, vous dites que vous ne ghettoïsiez pas. Excusez-moi, mais nous ne sommes pas d'accord.

M. le Maire

Ah bon ?

Mme Naturel

Vous ne respectez pas la loi SRU, donc vous ghettoïsez. Les gens doivent bien se loger. Cela veut dire qu'ils vont se loger dans des villes qui respectent la loi SRU parce qu'ils sont conscients de l'enjeu qui est d'avoir un logement, d'avoir un toit.

M. le Maire

Donnez-moi un exemple de ghetto à La Garenne-Colombes, puisqu'on ghettoïse ?

Mme Naturel

Je n'ai pas dit que c'était à La Garenne-Colombes. La gentrification amène à créer des ghettos à l'extérieur des villes. Si vous rejetez les personnes qui ne peuvent pas se loger à La Garenne en dehors des villes, forcément...

M. le Maire

J'entends ce que vous dites, mais convenez que c'est un feu facile. Je sais que nous avons les épaules larges.

Mme Naturel

Non, je vous assure que ce n'est pas facile.

M. le Maire

Nous avons les épaules larges de dire que La Garenne-Colombes est responsable de la ghettoïisation, j'imagine, de la région parisienne. Ce que nous faisons est à la hauteur des moyens dont nous disposons, de la place dont nous disposons. La ville de La Garenne est une ville dense.

Ce que je vous dis est que nous faisons du logement social à hauteur de ce que nous pouvons, sans jamais ghettoïser, en faisant de la vraie mixité sociale et en faisant en sorte – je me répète – que chaque fois que vous habitez dans un immeuble social, quand vous regardez l'immeuble voisin, vous ne voyiez pas la différence. C'est fondamental. On a oublié cette notion du beau dans les villes. Il faut que les choses soient belles. Il n'y a pas de raison qu'il n'y ait que les gens qui ont de l'argent – pardon, je vais le dire naïvement comme cela – aient le droit au beau. L'absence de ghettoïisation, y compris psychologique, passe aussi par cela. Vous dites que l'on ne fait pas assez, certes.

Sur les associations de l'économie sociale et solidaire, on est très ouvert. Si vous avez connaissance d'une structure qui veut s'installer à La Garenne, on est preneur. Qu'ils viennent nous voir et on essaiera, à hauteur de nos moyens, de leur trouver des mètres carrés pour s'installer. On travaille avec Emmaüs, on travaille avec la Croix-Rouge. On a ouvert une structure d'accueil des SDF aux Champs-Philippe. On est en train d'ouvrir une structure d'accueil des femmes victimes de violences à La Garenne-Colombes, une deuxième. On a ouvert une structure d'accueil de personnes en situation de grave handicap psychique. On a même deux de ces structures à La Garenne. On est vraiment prêt, mais il faut aussi qu'il y ait des projets qui tiennent la route. Parfois, il y a beaucoup de gens qui parlent, mais quand vous dites « j'aimerais faire quelque chose », on a un peu de mal à trouver. On a un projet de création d'un foyer de jeunes travailleurs. C'est du concret, on n'est pas dans du blabla. On fait des choses.

En tout cas, j'entends toujours avec intérêt vos commentaires, Madame Naturel, il n'y a aucune difficulté. Je crois que c'est le moment d'essayer de mieux se comprendre, ce type de débat. Cela sert aussi à cela.

Est-ce que d'autres ont des remarques ? Madame Naturel, encore ? Est-ce que l'on peut clore cet échange de vues si vous êtes d'accord ? On va passer au point suivant. Merci beaucoup.

Délibération DE-140219-005 Succession de Madame Raymonde Lecoutre - Refus d'un legs

M. le Maire

On a reçu la proposition de succession d'une vieille Garennoise que certains ont peut-être connue ici, Mme Raymonde Lecoutre, qui nous a fait légataire universel. Après étude, il s'avère que l'état du passif est supérieur à l'état de l'actif de son héritage, donc formellement, je demande au Conseil municipal de m'autoriser à signer les documents qui permettent d'acter le refus d'être légataire de Mme Lecoutre.

Pas de question ?

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sports

Délibération DE-140219-006 Réforme des rythmes scolaires - Plan mercredi

M. le Maire

Le point suivant est le point qui concerne la réforme des rythmes scolaires, nouvel épisode. C'est quelque chose qui nous aura tenu... C'est un bon investissement, Madame Fommarty, la réforme des rythmes scolaires. Que voulez-vous nous dire cette année là-dessus ?

Mme Fommarty

Nous avons changé de rythmes scolaires en septembre, nous en avons déjà parlé, puisque nous sommes revenus à la semaine de quatre jours avec le mercredi libéré pour les enfants.

En décembre, nous avons voté le nouveau projet éducatif territorial (PEDT) qui avait été mis en place pour les vendredis après-midi sur les quatre années passées, que nous avons réactualisé pour les mercredis matin afin que les familles puissent avoir toujours les activités périscolaires d'éveil pour leurs enfants.

Le fait d'avoir déposé un PEDT nous permet de demander une subvention à la CAF qui s'appelle le Plan mercredi, puisque cela a été créé pour les gens qui revenaient au mercredi et qui appliquaient leurs activités éducatives le mercredi. Si vous votez pour ce Plan mercredi, le prix donné par la CAF aux enfants passera à un euro de l'heure, c'est-à-dire une majoration de 46 centimes par heure et par enfant.

Aussi, je vous demande de voter pour que M. le Maire puisse valider ce Plan mercredi auprès de la CAF.

M. le Maire

Des questions sur le Plan mercredi ? Pas de question ?

Ce sont toutes les annulations que l'on organise. Il y a beaucoup d'activités.

Mme Fommarty

Vous les avez en annexe. Il y a aussi bien des choses artistiques, des choses sportives, de la cuisine, des modules d'histoire, des langues, etc. C'est très varié. Les enfants apprécient.

M. le Maire

Par exemple, il y a ces modules d'histoire où nous allons permettre aux familles dont les enfants le souhaitent de faire bénéficier les enfants d'enseignement d'histoire de France et d'Europe chronologique en leur donnant quelques enseignements sur de grandes figures qui ont marqué l'histoire du continent européen et de la France, en complément de l'enseignement qui est donné à l'Éducation nationale.

On parlait d'égalité sociale. Une des grandes inégalités est évidemment le fait que certains enfants grandissent dans des familles qui ont un bagage culturel important et d'autres qui n'ont pas la chance de grandir dans des familles qui ont ce bagage culturel. Notre rôle est de faire en sorte qu'on rééquilibre les choses. Que ce soit avec les langues ou ces cours d'histoire que nous allons donner, c'est une manière de rééquilibrer. Ce n'est pas une petite chose, c'est fondamental.

Quand vous voyez les étudiants, les enfants qui grandissent et qui deviennent lycéens puis étudiants, vous voyez la différence entre ceux qui ont eu la chance de bénéficier d'un héritage familial culturel et ceux qui ne l'ont pas eue. Nous avons comme mission d'essayer de rattraper ces différences. On ne les rattrape pas autant parfois qu'on le souhaiterait, mais il est très important que cela se fasse et qu'il y ait la possibilité que cela se fasse. Que des parents qui comprennent qu'ils veulent tirer leurs enfants vers le haut, alors qu'eux-mêmes n'ont pas tous les codes... Parfois, il s'agit simplement d'un problème de code. Il faut que les parents puissent se dire : « A La Garenne-Colombes, je vais trouver le moyen de me donner un coup de main ». Cela sert aussi à cela, le Plan mercredi.

Des questions à Mme Fommarty ? On va donc passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Délibération DE-140219-007 Ajout d'un nouveau concert à l'auditorium de la médiathèque pour la saison culturelle 2018-2019 et fixation de son tarif

M. le Maire

L'ajout d'un nouveau concert à l'auditorium de la médiathèque pour la saison culturelle 2018-2019, il s'agit de M. Hervo qui, comme vous le savez, est le spécialiste mondial du jazz et qui vous propose d'organiser une manifestation – spécialiste local du jazz –, le Eric Luter Big 5. Il faut que l'on prenne une délibération pour inscrire ce concert supplémentaire à l'auditorium.

M. Hervo

Ce qui est très important, c'est que ce concert supplémentaire est organisé avec le Lions Club au profit du financement du robot chirurgical pédiatrique de l'hôpital Robert Debré. Ce n'est pas seulement une manifestation culturelle, c'est aussi du social. Même si vous n'aimez pas le jazz, vous avez le droit de venir ce soir-là faire une bonne action. Merci, Mesdames et Messieurs.

M. le Maire

Merci beaucoup. S'ils n'aiment vraiment pas le jazz, ils peuvent donner de l'argent pour le robot et ne pas rester au concert.

(Rires.)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci pour le robot et M. Hervo.

IV - Pôle Services à la population

Service des Actions Sociales et Familiales

Délibération DE-140219-008 Convention d'objectifs et de financement prestation de service « contrat enfance jeunesse »

M. le Maire

Le point suivant est la convention d'objectif et de financement de prestations de service « contrat enfant jeunesse ».

Monsieur De Boutray, je vous en prie.

M. De Boutray

Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Mme Fommarty avait son Plan mercredi, et je vais vous parler du plan « contrat enfance jeunesse ». La Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine a mis en place un plan d'aide d'investissement des structures d'accueil destinées aux enfants de moins de 17 ans, le but étant d'améliorer l'accueil, contribuer à l'épanouissement et à l'intégration des jeunes. Pour notre collectivité, ce partenariat « contrat enfance jeunesse » est une opportunité de financer et de permettre la bonne conservation de nos nouveaux équipements, notamment la crèche Veuve-Lacroix qui est gérée en DSP. L'objet de cette délibération est d'obtenir de la CAF des budgets pour la crèche Veuve-Lacroix.

Nous nous sommes inscrits dans ce dispositif pour une durée de trois ans, de 2018 à 2021, avec un effet rétroactif sur l'année 2018 comportant un programme d'investissement et de fonctionnement porté par le budget communal, selon la répartition suivante. Nous proposons d'inscrire un budget de 45,067 M€ en investissement en 2018 et, pour les trois années à venir, un budget de 183 448 € en fonctionnement pour les années 2019, 2020 et 2021, soit au total un budget global de 595 412 € pour les quatre années.

Nous vous demandons l'autorisation d'autoriser M. le Maire à signer cette convention de financement avec la CAF dans le cadre de ce « contrat enfance jeunesse » pour la crèche Veuve-Lacroix. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions à M. De Boutray ? Pas de question. C'est pour avoir de l'argent, vous l'avez compris.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

État civil

Délibération DE-140219-009 Convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIFUREP

M. le Maire

Le point suivant, c'est Mme Gaillabaud qui veut adhérer à une centrale d'achat pour le SIFUREP. Le SIFUREP, comme vous ne l'ignorez pas, est le syndicat funéraire.

Mme Gaillabaud

Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le SIFUREP s'occupe de l'accueil des familles et des défunts et permet l'accès à des infrastructures de qualité. Devant l'évolution du juridique et des pratiques, puisque maintenant nous avons 30 % des crémations en Ile-de-France, il a été rendu nécessaire la création d'une centrale d'achat depuis juin 2011. Je vous demande de permettre que La Garenne-Colombes adhère à cette centrale d'achat. Le coût annuel est de 900 €.

M. le Maire

Formidable ! On verra ensuite si on l'utilise. C'est une centrale d'achat, on n'est pas obligé. Vous avez pu observer qu'au cimetière de La Garenne-Colombes nous avons amélioré de manière considérable l'accueil des familles, qui se faisait d'une façon, avouons-le, un peu misérable avec l'ancien bâtiment, avec le nouveau bâtiment qui a ouvert à l'automne dernier au moment de la Toussaint.

Pas de question à Mme Gaillabaud ? On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

V - Pôle Services Techniques

Aménagement urbain

Délibération DE-140219-010 ZAC des Champs-Philippe - Acte constatant l'annulation de la copropriété sise 90 bis rue Sartoris à La Garenne-Colombes

M. le Maire

Un point sur la ZAC des Champs-Philippe. Si M. Hervo le permet, je vais le présenter. 90 bis rue Sartoris, nous sommes propriétaires de l'immeuble. Si on veut le revendre dans le cadre d'une opération, il faut annuler le règlement de copropriété, ce que je vous demande de m'autoriser à faire.

Pas de question à M. Hervo ?

M. Hervo

Je souhaiterais ajouter quelque chose.

M. le Maire

Je vous en prie, Monsieur Hervo.

M. Hervo

Je souhaiterais rappeler que, sur Sartoris, ce qui vous a été présenté à plusieurs reprises, est prévue la réalisation d'un établissement social à destination des personnes âgées et/ou handicapées. C'est une affaire qui aura mis plusieurs années à se monter, dont j'espère qu'il sera possible de vous présenter le montage et la nature dans les prochains mois.

Je voulais, à cette occasion, souligner que, premièrement, quand on prétend que l'on ne fait rien en matière de social à La Garenne, c'est un discours un peu mensonger. Deuxièmement, quand on dit « il n'y a qu'à faire cela, il n'y a pas de problème », eh bien non. À La Garenne, rien n'est simple. Il n'y a pas un mètre carré de terrain à disposition pour faire quoi que ce soit. Quand on veut faire du social, il faut trouver les opportunités, les cultiver, les développer et en trouver le financement.

De surcroît, je voudrais préciser une fois de plus que, s'agissant d'une opération qui est dans la ZAC des Champs-Philippe, c'est une opération qui s'autofinance sur le financement général et l'équilibre financier général de la ZAC, donc qui ne coûte pas un euro aux contribuables garennois. J'aimerais bien que, de temps en temps, certains aient l'honnêteté intellectuelle de le reconnaître.

Merci.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Pas de question ? On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Délibération DE-140219-011 Acquisition du lot 11 (appartement et cave) relevant de la copropriété sise 14 bis bd de la République, cadastrée section P numéro 48, appartenant aux consorts Legros

M. le Maire

Le point suivant consiste à acquérir un appartement et une cave dans le 14 bis boulevard de la République. Comme vous le savez, on a commencé il y a une dizaine d'années à acheter les appartements les uns derrière les autres. Cela commence à se préciser, puisque l'on en a désormais 15 sur 28. L'idée, une fois que nous serons propriétaires des appartements, est de rénover la totalité de l'immeuble et d'en faire un immeuble social. Nous sommes au 14 bis République.

Y a-t-il des observations ? Je vous en prie.

Mme Naturel

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Cela fait un moment que l'on a ce dossier qui revient régulièrement. Combien reste-t-il de logements ?

M. le Maire

Je viens de vous le dire.

Mme Naturel

Excusez-moi.

M. le Maire

Je suis désespéré par le fait qu'en réalité vous n'apportez aucune considération à ce que je dis.

(Rires.)

Il y a 28 appartements et nous en avons acquis 15. C'est vrai que c'est la quinzième fois que nous parlons de ce dossier parce qu'à chaque fois qu'il y a un appartement à vendre, je viens devant vous. On en a acheté deux une fois à la fois. 28 moins 15, vous voyez à peu près ce qu'il reste à acheter.

Cela va plus vite qu'on ne le croit parce que, manifestement, les gens comprenant que nous sommes prêts à acheter, ils viennent désormais rapidement nous voir quand ils sont propriétaires et qu'ils veulent se débarrasser. Ils nous sollicitent. Je vous rappelle que nous n'avons quasiment jamais procédé à aucune expropriation. C'est un élément dont je suis très fier. On fait du remembrement urbain pour faire du social sur la base de l'acquisition volontaire. 15 sur 28, ce qui nous fait 13.

Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui est pour ?

J'ai cru que vous alliez me féliciter parce qu'on achetait pour faire du logement social, mais j'ai eu un moment de faiblesse.

Mme Naturel

(Intervention inaudible)*

M. le Maire

Vous allez pouvoir sur la suivante.

Délibération DE-140219-012 Garantie d'emprunt relative à l'opération de réhabilitation d'un immeuble en vue de la création de 33 logements locatifs sociaux, 4 place de la gare des Vallées - SA HLM Hauts-de-Seine Habitat

M. le Maire

Il s'agit de l'opération du 4 place de la gare des Vallées, qui va être rénovée pour y faire du logement social. Cela a été long parce qu'il y avait quelques squatteurs à l'intérieur et il a fallu prendre des mesures. Il a fallu aussi se débarrasser d'un occupant au rez-de-chaussée commercial qui était très indélicat, qui ne payait pas et qui ne partait pas. Désormais, l'office HLM Hauts-de-Seine Habitat va commencer la rénovation de l'immeuble pour en faire un immeuble de logements sociaux devant la gare des Vallées.

Y a-t-il des questions ? Non.

C'est la garantie d'emprunt. La Ville de La Garenne garantit l'emprunt, comme cela se fait habituellement, qui va être fait par Hauts-de-Seine Habitat, pour pouvoir rénover l'immeuble.

Oui, Madame ?

Mme Naturel

Je vous félicite.

M. le Maire

Ce que j'aime, c'est votre spontanéité, Madame Naturel. Elle me va droit au cœur.

(Rires.)

Mme Naturel

Vous savez que je vous soutiens dès qu'il y a du logement social.

M. le Maire

Je le sais.

Mme Naturel

C'est tacite.

M. le Maire

Cela ne marche pas. Quand vous me critiquez, ce n'est pas tacite

(Rires.)

Nous plaisantons, mais je suis sensible à vos compliments.

Je vous en prie, allez-y.

Mme Naturel

Vous parlez des squatteurs. Pouvez-vous être plus précis ? C'était des personnes en dette de logement ?

M. le Maire

Non, de vrais squatteurs. L'immeuble a été acheté par la Ville, puis nous l'avons vendu à Hauts-de-Seine Habitat pour l'opération de rénovation. L'immeuble était vide et des gens sont venus s'installer.

Mme Naturel

De mémoire, il m'avait semblé qu'il y avait des impayés, mais je ne me souvenais pas de ce point.

M. le Maire

Initialement, sur deux ou trois. L'immeuble a été vidé, puis sont apparus des gens qui sont entrés, qui ont cassé les portes pour entrer avec probablement un ou deux, même si nous n'en avons pas eu la preuve, qui avaient organisé un trafic et qui logeaient des malheureux dans le squat en se faisant payer. Vous voyez le trafic d'êtres humains sordide. On va faire 33 logements sociaux là-dedans.

Mme Naturel

D'accord.

Concernant les familles qui avaient des problèmes de dette de loyer...

M. le Maire

Les quelques-uns, qui n'étaient pas des familles, mais des personnes seules, ont été relogés par Hauts-de-Seine Habitat.

Mme Naturel

Avez-vous pu suivre un minimum leur situation ?

M. le Maire

C'est Hauts-de-Seine Habitat avec le service social.

Mme Naturel

Vous ne savez pas du tout s'ils ont pu au moins les reloger ?

M. le Maire

Je suis certain que cela a été le cas, puisque c'est une obligation dans ce cas-là.

Mme Naturel

Merci.

M. le Maire

Pas de question ? On peut passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour.

Voirie

Délibération DE-140219-013 Avis de la commune sur la demande présentée par la Société du Grand Paris à l'effet d'obtenir l'autorisation environnementale relative à la création et l'exploitation de la ligne 15 Ouest du Grand Paris

M. le Maire

L'enquête préalable sur la création et l'exploitation sur la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express. Comme vous le savez, il y a l'enquête publique pour l'extension de cette ligne. Il s'agit de la partie ouest du Grand Paris Express. C'est une vingtaine de kilomètres souterrains. La mise en service est prévue – je ne signe rien, et de toute façon, on n'est pas responsable – en 2030. Quand j'ai été élu maire en 2001, le Préfet, que je voyais six mois plus tard, me disait : « Monsieur le Maire, vous avez de la chance, bientôt vous allez avoir le tramway ». Je crois que j'ai inauguré le tramway à La Garenne en 2011. On nous le promet pour 2030, donc je ne sais vraiment pas quand il va ouvrir.

Il s'agit de relier les gares du Pont de Sèvre à Saint-Denis Pleyel. On vous a adressé le document qui nous est donné par les services de l'État, ainsi que la Société du Grand Paris, pour les étudier. Il faut simplement que nous émettions un avis favorable sur la demande d'autorisation en demandant – c'est un des éléments de la délibération que je vous soumetts – que le projet soit bien confirmé jusqu'à son terme et que son financement soit assuré. On peut aussi se raconter des choses. Aujourd'hui, j'ai assisté à une réunion avec le Premier ministre. Quand on demande des assurances sur le financement du Grand Paris Express, on a une sorte de flou. Vous vous souvenez ce que disait Mme Royal : quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. Il y a une petite crainte quand même sur le financement qui ne me paraît pas totalement assuré.

En tout cas, je vous propose d'émettre un avis favorable en demandant la confirmation du projet jusqu'à son terme et de son financement, ainsi que des tracés complémentaires, puisque le tracé complémentaire intéresse directement La Garenne-Colombes. C'est un tracé qui devrait passer par la place de Belgique à peu près et gagner ensuite Saint-Germain-en-Laye, donc ce tracé complémentaire nous intéresse au plus haut point, même si les 20 premiers kilomètres desquels nous parlons aujourd'hui nous intéressent aussi, puisqu'ils desserviront *de facto* la ville de La Garenne en s'arrêtant juste à côté, c'est-à-dire à la Folie.

Avez-vous des questions ? Pas de question. Grand projet, très beau projet, si cela se fait. Je vois que vous êtes tous très confiants sur la réalisation par l'État de ce projet pharaonique. Parfait, tant mieux.

Je le soumetts à votre approbation. Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention. Unanimité. Merci infiniment.

VI - Divers

Décisions

- N° 2018-480 Contrat avec la Compagnie Zébuline relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le lundi 17 décembre 2018 à la crèche Sartoris
- N° 2018-481 Contrat avec Madame Alison Harris, de l'ensemble Tias, relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 18 janvier 2019 à l'auditorium de la médiathèque municipale de La Garenne-Colombes
- N° 2018-482 Contrat avec Monsieur Andres Felipe Rubiano Granados, de l'ensemble Tias, relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 18 janvier 2019 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-483 Contrat avec Madame Ilona Lockhart, de l'ensemble Tias, relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 18 janvier 2019 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-484 Contrat avec Madame Susan Knight de l'ensemble Tias, relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 18 janvier 2019 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-485 Contrat avec la SARL Swank Films Distribution France relatif à l'organisation d'une projection famille prévue le dimanche 13 janvier 2019 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-486 Contrat avec l'association de Rome à Sydney relatif à l'organisation de deux conférences sur le cinéma prévues les mercredis 9 janvier et 15 mai 2019 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-487 Contrat avec Olivier Franco relatif à la prestation d'un disc-jockey prévue le vendredi 18 janvier 2019 lors de la réception des vœux du personnel communal au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-488 Contrat de maintenance des logiciels Adagio, Concerto Opus, Requiem, Sonate Opus, Maestro Opus et Mélodie Opus de la société Arpège
- N° 2018-489 Contrat de service Paybox System avec la Société Arpège
- N° 2018-490 Contrat de maintenance et d'entretien de la machine universelle n° 01155
- N° 2018-491 Contrat avec la société Business Traiteur relatif à la programmation d'ateliers prévus pour les enfants de l'école élémentaire Sagot Voltaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- N° 2018-492 Marché à procédure adaptée n° 2018/070 relatif à la prise en sténotypie informatisée pour la commune de La Garenne-Colombes
- N° 2018-493 Contrat d'assistance et de maintenance du progiciel ATAL et EATAL proposé par la Société Berger-Levrault

N° 2018-494	Contrat de maintenance du logiciel Municipol mobile de la société Logitud Solutions
N° 2018-495	Contrat de maintenance de 10 terminaux supplémentaires de Géo verbalisation électronique de la société Logitud Solutions
N° 2018-496	Marché à procédure adaptée n° 2018/064 relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du concours de maîtrise d'œuvre de conception d'un pôle culturel à La Garenne-Colombes
N° 2018-497	Demande de subvention au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine relative à la semaine anniversaire pour les 75 ans du droit de vote des femmes
N° 2018-498	Demande de subvention au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine relative à la permanence d'accès au droit
N° 2018-499	Demande de subvention au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine relative à l'accompagnement des jeunes garennois en décrochage scolaire
N° 2018-500	Demande de subvention au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine relative à la sensibilisation des jeunes à la justice
N° 2018-501	Demande de subvention au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine relative à la prévention des conduites des jeunes sur Internet
N° 2018-502	Demande de subvention au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine relative à la prévention à la sécurité routière
N° 2018-503	Marché subséquent n° 4 de l'accord-cadre n° AOO/2017/02 de travaux d'aménagement des espaces publics de la deuxième phase de la ZAC des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes - Lot 1, VRD
N° 2018-504	Marché à procédure adaptée n° 2018/054 relatif aux services de traiteur pour les réceptions organisées par la commune de La Garenne-Colombes
N° 2018-505	Demande de subvention au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine relative au coordonnateur du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
N° 2019-001	Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Sylvie Métri
N° 2019-002	Attribution de la concession funéraire n° 18814
N° 2019-003	Attribution de la concession funéraire n° 18815
N° 2019-004	Attribution de la concession funéraire n° 18816
N° 2019-005	Attribution de la concession funéraire n° 18817
N° 2019-006	Attribution de la concession funéraire n° 18818
N° 2019-007	Attribution de la concession funéraire n° 18819
N° 2019-008	Attribution de la concession funéraire n° 18820
N° 2019-009	Attribution de la concession funéraire n° 18821
N° 2019-010	Attribution de la concession funéraire n° 18822
N° 2019-011	Attribution de la concession funéraire n° 18823
N° 2019-012	Attribution de la concession funéraire n° 18824
N° 2019-013	Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque, à titre gracieux, en faveur de la librairie Mots en Marge pour l'organisation d'une soirée pour le prix Folio des lecteurs
N° 2019-014	Attribution de la concession funéraire n° 188825
N° 2019-015	Attribution de la concession funéraire n° 188826
N° 2019-016	Attribution de la concession funéraire n° 188827
N° 2019-017	Attribution de la concession funéraire n° 188828
N° 2019-018	Attribution de la concession funéraire n° 188829
N° 2019-019	Attribution de la concession funéraire n° 188830
N° 2019-020	Attribution de la concession funéraire n° 188831
N° 2019-021	Attribution de la concession funéraire n° 188832
N° 2019-022	Attribution de la concession funéraire n° 188833

N° 2019-023	Attribution de la concession funéraire n° 188835
N° 2019-024	Attribution de la concession funéraire n° 188836
N° 2019-025	Attribution de la concession funéraire n° 188837
N° 2019-026	Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Nexus Aventures
N° 2019-027	Attribution de la concession funéraire n° 18838
N° 2019-028	Attribution de la concession funéraire n° 18839
N° 2019-029	Attribution de la concession funéraire n° 18840
N° 2019-030	Attribution de la concession funéraire n° 18841
N° 2019-031	Attribution de la concession funéraire n° 18842
N° 2019-032	Attribution de la concession funéraire n° 18843
N° 2019-033	Attribution de la concession funéraire n° 18844
N° 2019-034	Attribution de la concession funéraire n° 18845
N° 2019-035	Attribution de la concession funéraire n° 18847
N° 2019-036	Attribution de la concession funéraire n° 18848
N° 2019-037	Attribution de la concession funéraire n° 18849
N° 2019-038	Attribution de la concession funéraire n° 18850
N° 2019-039	ANNULE
N° 2019-040	Modification n° 4 au marché n°MAPA/2017/VOI/01 de travaux d'aménagement dans le cadre de la création des squares Binet et Bleuets à La Garenne-Colombes - Lot 1, VRD
N° 2019-041	Modification n° 2 au marché n°MAPA/2017/VOI/01 de travaux d'aménagement dans le cadre de la création des squares Binet et Bleuets à La Garenne-Colombes - lot 3 espaces verts
N° 2019-042	Contrat avec Rondoroyal F 808 relatif à la programmation d'un concert prévu le vendredi 25 janvier 2019 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes
N° 2019-043	Contrat avec la société Des Mots et des Arts relatif à l'organisation de conférences prévues les mercredis 16 janvier, 13 février, 13 mars, 10 avril et 15 mai 2019 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes et à l'auditorium de la Médiathèque
N° 2019-044	Contrat avec l'association Art de Vivre en Brie relatif à l'organisation d'un Thé dansant prévu le dimanche 3 février 2019 au Théâtre de La Garenne
N° 2019-045	Contrat avec l'association Art de Vivre en Brie relatif à l'organisation d'un Thé dansant prévu le dimanche 7 avril 2019 au Théâtre de La Garenne
N° 2019-046	Attribution de la concession funéraire n° 18851
N° 2019-047	Attribution de la concession funéraire n° 18852
N° 2019-048	Attribution de la concession funéraire n° 18853
N° 2019-049	Attribution de la concession funéraire n° 18854
N° 2019-050	Attribution de la concession funéraire n° 18855
N° 2019-051	Attribution de la concession funéraire n° 18856
N° 2019-052	Attribution de la concession funéraire n° 18857
N° 2019-053	Attribution de la concession funéraire n° 18858
N° 2019-054	Attribution de la concession funéraire n° 18859
N° 2019-055	Attribution de la concession funéraire n° 18860
N° 2019-056	Attribution de la concession funéraire n° 18861
N° 2019-057	Attribution de la concession funéraire n° 18862
N° 2019-058	Attribution de la concession funéraire n° 18863
N° 2019-059	Attribution de la concession funéraire n° 18864

N° 2019-060	Attribution de la concession funéraire n° 18865
N° 2019-061	Attribution de la concession funéraire n° 18866
N° 2019-062	Attribution de la concession funéraire n° 18867
N° 2019-063	Attribution de la concession funéraire n° 18868
N° 2019-064	Attribution de la concession funéraire n° 18869
N° 2019-065	Attribution de la concession funéraire n° 18870
N° 2019-066	Attribution de la concession funéraire n° 18871
N° 2019-067	Attribution de la concession funéraire n° 18872
N° 2019-068	Attribution de la concession funéraire n° 18873
N° 2019-069	Attribution de la concession funéraire n° 18874
N° 2019-070	Attribution de la concession funéraire n° 18875
N° 2019-071	Attribution de la concession funéraire n° 18876
N° 2019-072	Démolition d'un pavillon sis 51 bis rue Veuve Lacroix à La Garenne-Colombes et cadastré section B numéros 193 et 194
N° 2019-073	Démolition d'une annexe sise 51 bis rue Veuve Lacroix à La Garenne-Colombes et cadastré section B numéro 253
N° 2019-074	Modification n° 1 du marché n° AOO/2015/11 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ordonnancement, le pilotage et la coordination au niveau urbain de l'aménagement du quartier des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes
N° 2019-075	Modification n° 1 à l'appel d'offres ouvert n° AOO/2016/07 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre infrastructure pour l'aménagement de la place de la Liberté à La Garenne-Colombes
N° 2019-076	Marché subséquent n° 5 de l'accord-cadre n° AOO/2017/12 relatif à des travaux d'aménagement des espaces publics de la deuxième phase de la ZAC des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes - lot 1 VRD
N° 2019-077	Préemption d'un bien sis 33 rue Sartoris, section N numéro 76 déclaration d'intention d'aliéner 2018/620 réceptionnée en mairie le 20 octobre 2018
N° 2019-078	Contrat d'hébergement et de maintenance de la plateforme participative de la société Inexine
N° 2019-079	Convention avec l'association Les Petits Débrouillards relative à la programmation de deux ateliers prévus les samedis 2 et 16 février 2019 à la médiathèque municipale dans le cadre de la manifestation départementale « La science se livre »
N° 2019-080	Contrat avec la SAS Le Lucernaire relatif à la programmation d'une pièce de Théâtre prévue le vendredi 1er février 2019 au Théâtre de La Garenne
N° 2019-081	Contrat avec la SAS Le Lucernaire relatif à la programmation d'une pièce de Théâtre prévue le vendredi 22 mars 2019 au Théâtre de La Garenne
N° 2019-082	Contrat avec l'association Les Saxs jouent et dansent relatif à la programmation d'un concert prévu le vendredi 12 avril 2019 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes

M. le Maire

Je vous ai adressé la liste des décisions que j'ai prises selon la délégation que vous aviez bien voulu m'accorder. Avez-vous des questions sur ces décisions ?

Madame Naturel ?

Mme Naturel

Non.

M. le Maire

Si vous n'avez pas de questions à poser, je ne vais pas vous pousser à m'en demander. Je conclus qu'il n'y a pas de question. Je n'ai pas dû faire trop de bêtises, en tout cas ce mois-ci.

Je n'ai pas reçu de questions formelles de la part des uns et des autres, donc je n'ai plus qu'à vous remercier.

Je voulais toutefois vous informer d'un élément. Nous avons pris contact, ainsi que cela a été dit au comité de jumelage, avec une commune italienne. Il y avait une demande d'italien par les enfants qui vont à l'école et d'un certain nombre de concitoyens pour que la Ville de La Garenne puisse trouver un jumelage avec une ville italienne. Nous avons une piste assez sérieuse avec une ville qui est située dans la banlieue de Florence, qui s'appelle Bagno a Ripoli, dont j'imagine que l'on traduit par les bains de quelque chose, peut-être de Ripoli. Nous avons fait un échange de lettres. Le maire a exprimé son intérêt pour un jumelage avec une ville française de la région parisienne, cela tombe bien, et souhaite venir nous visiter au mois de juin. À ce moment, nous réunirons le comité de jumelage ainsi que

les élus qui souhaitent s'associer à cette réunion pour poser des questions au maire de cette ville italienne sur la description de la nature de cette ville, pour voir s'il y a un intérêt à pousser plus loin notre contrat d'association.

Sur ces bonnes paroles, je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 20 heures 34.